

Parc national des Pyrénées

Orientation 05: Poursuivre le soutien à l'aménagement harmonieux des villages

[...]

MESURES CONTRACTUELLES PERMETTANT D'ATTEINDRE CETTE ORIENTATION

[...]

- **MESURES DE PRESERVATION**

[...]

- Améliorer l'éclairage public en prenant en compte la réduction des pollutions lumineuses et les critères du label de Réserve Internationale de ciel étoilé.

- **MESURE DE SENSIBILISATION**

[...]

- Sensibiliser les usagers à la pollution lumineuse.

Contributions attendues des communes

- Associent le CAUE et l'établissement public du Parc national des Pyrénées à ses projets ;
- Prennent en compte la réduction des pollutions lumineuses dans leurs projets d'éclairage public ;
- Conduisent des actions de vulgarisation pour les habitants ;
- Pilotent la réalisation des chartes d'aménagement et intègrent leurs préconisations dans les documents d'urbanisme.

Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

- Conseille et appuie les communes dans leurs projets d'aménagements d'espaces publics ;
- Apporte un soutien technique et financier pour l'aménagement des espaces publics ;
- Sensibilise les communes dans l'utilisation de matériaux locaux traditionnels ;
- Travaille avec les CAUE pour accompagner les communes ;
- Sensibilise les communes, les entreprises et les maîtres d'oeuvre dans l'utilisation de matériaux locaux ;

Parc national des Pyrénées

- Favorise les échanges d'expériences ;
- Participe au projet de Réserve Internationale de ciel étoilé et à sa mise en oeuvre sur le territoire.

Principaux autres partenaires à mobiliser

Collectivités territoriales, CAUE, SDAP, DDT, DDTM, Association Pirène, Commissariat de massif des Pyrénées, syndicats départementaux d'électricité, régies d'électricité, régie du Pic du Midi...

Page 101 de la Charte PNP

Référence ID de l'article : #2344

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-04-15 14:01